



## Liminaire formation spécialisée du CSAL Du 22/02/2024

Monsieur le Président,

La colère gronde partout en France, de la Creuse à Mayotte. Les raisons de la colère sont multiples mais elles ont toutes la même origine : les inégalités sociales.

Les cibles ne sont souvent pas les bonnes comme l'ont montré les dernières émeutes ou les manifestations des agriculteurs. Nos services ne sont en rien responsables des politiques gouvernementales. Nous profitons de cette liminaire pour adresser notre solidarité à nos collègues de Toul, Longwy et de la cité visés hier par des actions coups de poing.

Le directeur général des Finances Publiques, il y a maintenant quelques semaines, nous a informés de son départ dans un message sur Ulysse..

Départ vers quelles contrées ? On vous le donne en mille. Vers le cabinet de Bruno Lemaire.

Il part et «en même temps», il est épinglé par Médiapart qui nous informe qu'il aurait aidé un club de football français à éviter plusieurs millions d'euros d'impôts et de cotisations sociales. En 2017, pour limiter le coût du rachat du joueur Neymar, le Qatar, propriétaire du PSG exigeait que cette somme ne soit pas soumise aux impôts et cotisations sociales normalement dus. Un rescrit a été fait dans ce sens, et nous interroge sur le rôle joué par le ministre de l'action et des comptes publics de l'époque, G.Darmanin, et son directeur de cabinet, J. Fournel...

Pendant ce temps, on remercie et félicite gentiment les personnels pour leur implication et leur professionnalisme.

On leur annonce de misérables augmentations de rémunération, on leur accorde parcimonieusement quelques points d'indices au 1er janvier 2024 bien loin de compenser l'inflation, l'augmentation de 10 % des coûts de l'électricité et des mutuelles pour 2024 et bien d'autres.

Dans le contexte d'inflation et de décrochage des rémunérations, les agentes et les agents ne peuvent pas se satisfaire de simples compliments polis. Leur engagement, souligné tant par le directeur général sortant que par le directeur général par intérim mérite de la reconnaissance notamment salariale!

Les négociations indemnitaires engagées à la DGFiP ont repris le 29 janvier dernier, et notre détermination à obtenir une reconnaissance indemnitaire à la hauteur des engagements des personnels, est plus que jamais d'actualité.

Plus de 10 ans que notre régime indemnitaire n'a pas été sérieusement revalorisé!

Plus de 10 ans que les agent·es de la DGFIP et donc de la DDFIP 54 absorbent réformes en tout genre, applicatifs défaillants, manque d'autonomie et encadrement infantilisant!

Pourtant, nous avons des raisons d'êtres inquiet.es quand on entend B Lemaire annoncer qu'il compte demander 10 Milliards d'économie immédiate à la seule Fonction publique d'État en raison d'une croissance économique moins vigoureuse que prévue.

Cela ne peut plus durer!

Devrons-nous, nous aussi, nous lancer dans des actions coup de poing pour espérer être écoutés? Après un 1er rassemblement devant la direction départementale le 29 janvier, les 8 et 19 mars prochains nous serons à nouveau dans la rue pour nous faire entendre. Le 16 janvier dernier a été lancée la «grande» enquête de l'Observatoire Interne sous le slogan «en 2024, on se dit tout».

Les agentes et les agents sont invité·es par ce canal à s'exprimer largement sur leur environnement professionnel, sur l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle, sur la reconnaissance au travail et sur la rémunération.

Vraiment, «on va tout se dire» ? Les agentes et les agents n'ont-ils pas déjà tout dit dans les enquêtes précédentes ? Souvenons nous des résultats très dégradés de l'an passé.

Localement, au regard du bilan 2023 de la médecine de prévention, des registres SST (Santé Sécurité conditions de Travail), des arrêts maladie qui se multiplient, il n'est pas difficile de comprendre que les conditions de travail se





détériorent depuis plusieurs années sans aucune remise en question de la part de la direction, ni de réelle volonté de remédier à la souffrance au travail des agent·es, et ce malgré nos nombreuses interpellations.

Les agent.es savent qu'ils et elles pourront compter sur Solidaires Finances Publiques 54 pour évaluer les actions mises en place censées répondre à leurs préoccupations.

A l'ordre du jour de cette Formation spécialisée figure un point sur la nouvelle cité administrative. Nous savons que le calendrier de livraison des Bâtiments 1 et 3 est stabilisé : fin juin pour le bâtiment 1 et fin octobre pour le bâtiment 3. Depuis le 22 janvier 2024, il a été demandé aux chefs de services de déterminer nominativement l'attribution des postes de travail dans les espaces de bureaux (après information des agents et réflexion/concertation sur l'organisation du service et l'occupation des espaces). Nous savons qu'une réunion (DDFIP/chefs services) précisant les principes d'organisation déménagement de leurs services, modalités d'installation des bureaux dans les espaces de travail aura lieu début avril 2024 tout comme la communication des plans des deminiveaux sur lesquels ces services seront installés (ces plans indiquant notamment le nombre et la capacité des espaces dont ils vont disposer pour installer leurs agents). Nous avons une série de propos questions à poser à déménagement : - Est-ce qu'un ergonome s'est penché sérieusement sur la configuration des bureaux (ergonomie = adaptation du travail à l'homme et pas le contraire) ? La dimension du plan de travail et donc l'ergonomie du poste de travail lui-même sont-elles adaptées ? A-t-on pensé au positionnement du téléphone et des doubles-écrans indispensables sur un espace de travail d'1,60 m sans retour ? Un test a-t-il été effectué ? A-t-on prévu en amont l'acquisition de supports double écran ou de bras articulés permettant, en sus du clavier, la consultation de documents papier comme par exemple l'exploitation des déclarations 2042 lors de la campagne IR ou autres travaux de masse nécessitant encore de la manipulation de papier n'en déplaise à certains ? Vu qu'il s'agit d'une installation dans des espaces de travail

nouvellement créés, ces acquisitions doivent être incluses dans le coût de l'opération car là, il ne s'agit pas d'améliorer les conditions travail des collègues. Nous opposerons à ce que cela soit pris ou budgété sur le budget de la Formation Spécialisée (d'autres sites du département sont susceptibles d'avoir besoin de ces crédits). - L'accueil du public centralisé sera-t-il opérationnel que celui qui se fait actuellement à la cité ? - Les chefs des services déménagement concernés par le actuellement sommés de réfléchir positionnement de leurs équipes et/ou personnel. Du coup, quel va être le nombre d'agents physiquement installés dans le Bât 1 et dans le Bât 3. Aura-t-on recours à des bureaux "partagés" (un même bureau pour plusieurs agents en fonction de leur présence physique sur le site) ? - En fonction du nombre d'agents physiquement implantés par Bât, étages, etc... Le nombre de sanitaires prévu est-il suffisant ? Pour rappel, ce nombre est soumis à une norme obligatoire.- En ce qui concerne les salles de réunions : a-t-il été prévu deux sorties de secours distinctes par salle ??? cf code de la construction en vigueur depuis 95. - Qu'en est-il des locaux mis à la disposition des syndicats ? Les panneaux d'affichage par service ont-ils été prévus ?? - Dans le nouveau dispositif d'alarme qui sera mis en place (habilitation restrictive aux espaces de travail définis), les syndicats se verront-ils attribuer des badges leur permettant de se rendre dans tous les services sans restriction ? - Et dans le cadre de la protection des locaux et des agents, quid du dispositif de sécurité Incendie ? Plans d'évacuation - sorties de secours ??? - Est-il prévu en suffisance les prises pour que les femmes de ménages puissent passer l'aspirateur? Nous posons cette question car dans certains sites, suite à travaux, les femmes de ménages ont été obligées de débrancher des ordinateurs pour pouvoir passer l'aspirateur. Nous serons très attentifs/ves aux réponses apportées à ces questions et nous ne manquerons pas de les évaluer et d'en faire un compte-rendu public.